

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

SOMMAIRE

JEDDI (A.). — Un cas d'indépendance des courants polaires de $f^{\lambda+m} \bar{f}^{\lambda-m}$	127
SAITO (M.). — Period mapping via Brieskorn modules ..	141
PATRAS (F.). — Construction géométrique des idempotents eulériens. Filtration des groupes de polytopes et des groupes d'homologie de Hochschild	173
ARNOUX (P.) et RAUZY (G.). — Représentation géométrique des suites de complexité $2n + 1$	199
BRION (M.) et DIXMIER (J.). — Comportement asymptotique des dimensions des covariants	217
BIQUARD (O.). — Fibrés paraboliques stables et connexions singulières plates	231

COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre SCHAPIRA (Directeur),
Daniel BARLET, Alexandre BEILINSON, Jean-Benoît BOST, Patrick
GÉRARD, Victor GUILLEMIN, Pierre VOGEL, Jean-Christophe YOCCOZ.

Secrétariat

Secrétariat de la Rédaction et Administration : Cécile HÉTIER
Secrétariat Technique de Rédaction : Raymond SEROUL

Périodicité

Le « Bulletin de la Société Mathématique de France » publie 4 fascicules par an. Il est doté d'un supplément, les « Mémoires de la Société Mathématique de France » publiant 4 ou 5 numéros par an.

DIFFUSION

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE
Ecole Normale Supérieure, Tour L,
1, rue Maurice Arnoux, 92120 Montrouge, France.

GAUTHIER-VILLARS
Centrale des Revues, 11, rue Gossin, 92543 Montrouge Cedex, France

OFFILIB
48, rue Gay-Lussac, 75240 Paris Cedex 05, France

TARIFS 1991

Abonnement au Bulletin et Mémoires de la S.M.F. : 820 FF (France), 1 040 FF (Etranger)

Vente au numéro - Bulletin : 170 FF Mémoire n° 46 : 155 FF

(pour la France, les prix sont donnés T.T.C. - Envoi par avion sur demande, moyennant supplément)

Des conditions spéciales sont réservées aux membres de la Société Mathématique de France.

Copyright

« Reproduction in whole or in part without the permission of the author or his representative is prohibited (law of March 11, 1957, Article 40; line 1). Such reproduction by whatever means, constitutes an infringement forbidden by Article 425 and those following it, of the Penal Code. The law of March 11, 1957, lines 2 and 3 of Article 41, authorizes only those copies or reproductions made for the exclusive use of the copyst, and not intended for collective use, and such analyses and short quotations as are made for the purposes of an example or illustration. »

« Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants-droits ou ayants-cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration. »

The appearance of the code at the bottom of the first page of an article in this journal indicates the copyright owner's consent that copies of the article may be made for personal or internal use, or for the personal or internal use of specific clients. This consent is given on the condition, however, that the copier pay the stated per-copy fee through the Copyright Clearance Center, Inc., Operations Center, 21 Congress St., Salem, Mass. 01970, U.S.A. for copying beyond that permitted by Sections 107 or 108 of the U.S. Copyright Law. This consent does not extend to other kinds of copying, such as copying for general distribution, for advertising or promotional purpose for creating new collective works, or for resale.

© Société Mathématique de France, 1991

Couverture : Anton NICOGLUO

B U L L E T I N

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

*Publié avec le concours du
Centre National de la Recherche Scientifique*

TOME 119

FASCICULE 2

ANNÉE 1991

